



**CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES
2018-2019**
Elèves internes et semi-internes

	Année scolaire (sept. – juin)	Année scolaire (sept. – juin)
	Internat filles	Internat garçons
Interne de semaine (du lundi au vendredi)		
Collège (3 ^e) ¹	8 910 €	8 670 €
Lycée ¹	9 690 €	9 450 €
Interne complet (7 jours sur 7)		
Collège (3 ^e) ¹	9 870 €	9 630 €
Lycée ¹	10 650 €	10 410 €
Autres frais pour les internes		
Caution chambre de l'internat ²	250 €	250 €
Supplément pour chambre individuelle ³	1 680 €	1 560 €

Les frais de scolarités sont facturés par trimestre. Chaque facture est réglable en 3 fois.

Tout départ anticipé (quelle que soit la raison) sera remboursé proportionnellement, moins 20 % de frais administratifs.

Les internes dont les parents ou le tuteur légal ne sont pas résidents dans un pays de l'Union Européenne ou de la Suisse doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières au début de l'année.

¹ L'école s'occupe du transport des élèves internes aux épreuves du baccalauréat et du Brevet des Collèges

² La caution est rendue en fin d'année scolaire selon l'état des lieux de la chambre

³ L'attribution d'une chambre individuelle n'est possible qu'en fonction du nombre de chambres disponibles